



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d' AULHAT - FLAT

9 avril 2018 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : *Didier Archimbaud - Catherine Brai - Pierre Chabrilat - Louis-Marie Charrier - Michel Collange - Jean-Pierre Collet - Bernard Coudert - Bernadette Courtias - René Courriol - Olivier Cusset - Saber El Basri - Jean-François Enjolras - Eliane Fargette - Frédéric Jacob - Séverine Léger - Myriam Magaud - Jean-Louis Mahuteau - Mickael Pomel - Carole Poncet - Jean-Luc Prulhiere - Gérard Thevier - Eric Viallet.*

Absents : *Arnaud Bisiaux - Gisèle Dumaigné (pouvoir donné à Eliane Fargette) - Eric Viallet (pouvoir donné à Jean-Luc Prulhiere)*

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Délibérations** :

- *Vote des comptes administratifs et du compte de gestion 2017*
- *Vote des taux des impôts locaux 2018*
- *Vote des comptes budgétaires 2018*
- *Vote des subventions aux associations communales :*

Le maire propose au Conseil municipal, qui l'approuve, l'attribution des subventions 2018 aux associations suivantes :

➤ <i>Comité d'animation Aulhat-Flat</i>	300 €
➤ <i>Club de l'amitié Aulhat-Flat</i>	300 €
➤ <i>Association du jumelage Flat-Moustier</i>	200 €
➤ <i>Comité des fêtes Aulhat-Flat</i>	300 €
➤ <i>Amicale des 3 villages</i>	500 €
➤ <i>Amicale des chasseurs Aulhat-Flat</i>	200 €
➤ <i>Amicale des anciens combattants</i>	200 €

Tous ces votes, approuvés à l'unanimité, ont été précédés par une présentation en séance de l'ensemble des documents comptables.

● **Délibération DETR 2018 - Aménagement Aulhat-Flat :**

Le maire propose de prendre une nouvelle délibération concernant la demande de subvention DETR 2018 sur le projet d'aménagement entre Aulhat et Flat suite à la nouvelle estimation des coûts fournis par le Département :

<i>Coût des travaux HT</i>	273000 €
<i>Montant TVA</i>	54600 €
<i>Coût TTC</i>	327600 €

Financement :

<i>Subvention DETR 2018</i>	81900 €
<i>Autofinancement communal</i>	245700 €

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération concernant le personnel communal :**

Le maire expose et commente le tableau des emplois communaux 2018

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération RIFSEEP :**

Bernadette Courtias présente et commente ce dossier.

Le maire soumet le projet de RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire du personnel communal applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 ; le maire rappelle que ce projet a été soumis le 16 janvier 2018 au comité technique paritaire (élus et représentants du personnel) du centre de gestion départemental. Le résultat du vote - simplement consultatif - du comité technique a été une approbation du projet par les élus et un rejet du projet par les représentants du personnel.

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération «assurance communale» :**

Le maire rappelle que la commune est assurée pour être dédommée en cas d'absence prolongée du personnel communal. Cette assurance arrive à son terme prochainement et doit donc être renouvelée. Nous mandatons le Centre de gestion pour lancer un appel d'offres et négocier le nouveau contrat. (voir modèle de délibération)

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération pour la vente de la fontaine de Flat :**

Le maire rappelle que pour les besoins d'aménagement de la place de l'amour devant la mairie de Flat, nous avons dû mettre en vente les éléments constitutifs de cette fontaine. Celle-ci a été proposée en priorité aux habitants de la commune ; une seule offre a été faite par Madame Roselyne Panhard du hameau de Javode pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération pour désignation d'un délégué «frelon asiatique» :**

Le maire rappelle qu'à la suite de la démission de Carole Poncet il y a lieu de désigner un nouveau délégué auprès de l'association « lutte contre le frelon asiatique ».

C'est Louis Marie CHARRIER qui accepte cette responsabilité.

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération pour convention SOS animaux :**

*Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de signer la convention 2018 entre la commune et SOS animaux sur la base de 0.65 € / hab. * 934 hab. = 607.10 €.*

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération API :**

Le maire expose au Conseil municipal la nécessité de prendre une délibération pour approuver une décision du conseil communautaire d'API du 1^o mars dernier relative à la modification de l'attribution de compensation des communes d'Issoire et du Broc pour 2018. (voir modèle)

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération amortissement fonds de concours SIEG :**

Le maire expose la nécessité de pratiquer un amortissement de 17646.45 € sur des travaux SIEG d'éclairage public réalisés par le SIEG en 2015.

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération pour frais de notaire :**

Le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de payer les frais de notaire relatifs à l'achat en 2014 par la commune d'Aulhat de parcelles de terrain situées en bordure du chemin communal à Entre les deux bois (passage de réseaux).

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

INFORMATIONS

- **Recensement de la population communale :**

Les opérations de recensement ont eu lieu en janvier et février 2018 ; elles ont permis de recenser 457 logements et 914 habitants (457 hab. dans chacune des anciennes communes).

C'est l'occasion de remercier les 2 agents recenseurs de notre commune et les élus qui les ont accompagné Eric Viallet, Jean-Louis Mahuteau et Bernadette Courtias)

- **Achat d'un défibrillateur :**

Nous avons décidé l'achat de ce matériel de sécurité qui est devenu un standard en matière de secours aux personnes. Son coût est de 2000 € ; il sera placé aux abords de la salle d'activités de Flat.

- **Travaux de mise aux normes des toilettes de l'école de Flat et d'une porte de sécurité à l'école d'Aulhat et divers :**

Jean-Luc Prulhière rappelle la nature des travaux effectués ; ceux-ci ont été réalisés par l'employé communal et des élus bénévoles (Jean-Pierre Collet, Louis-Marie Charrier, Michel Collange et Bernard Coudert) qu'il convient de remercier pour leur engagement au service de la commune.

René Courriol a participé activement, avec les parents d'élèves à des rénovations de peinture dans la cour de l'école d'Aulhat.

Saber El Basri apporte régulièrement ses compétences informatiques aux secrétaires de mairie.

Le maire et l'ensemble des élus remercient tous les conseillers bénévoles qui apportent leur aide aux activités municipales.

- **Mise en place d'une bibliothèque municipale à la tour de Flat :**

Le maire remercie tous les élu(e)s qui se sont mobilisé(e)s pour mener à bien cette initiative ; il propose que Bernadette Courtias, qui s'est fortement impliquée dans ce dossier, soit la responsable de la gestion de la bibliothèque.

- **Information sur les réflexions concernant la restauration scolaire :**

Le maire et l'adjoint chargé des affaires scolaires donnent des informations sur le travail de la commission scolaire et sur les pistes de réflexion en cours sur ce dossier.

- **API :**

Le maire informe le Conseil municipal qu'API met en place la possibilité de pourvoir au remplacement momentané d'une secrétaire de mairie communale absente pour quelques jours sur la base de 18.40 € /heure + frais de déplacement.

Le maire informe le Conseil municipal du vote par le conseil communautaire d'API de la révision du SCOT (qui est le document de référence en matière d'urbanisme) pour une durée de 6 ans au terme de laquelle il fera l'objet d'une éventuelle réévaluation.

API va proposer de subventionner des associations de l'agglo. en fonction du type d'animation proposé et selon certains critères. (une information va être transmise aux associations).

API va procéder à un diagnostic foncier agricole pour tenter de prévenir la disparition des exploitations agricoles sur le territoire.

Nous avons demandé à API d'étudier de nous céder la propriété de la salle intercommunale de la place de la fontaine à Aulhat. Il s'avère que cette possibilité est juridiquement très compliquée du fait de la présence des logements au-dessus de cette salle.

La proposition d'API est de nous mettre cette salle à disposition permanente et ceci gratuitement après signature d'une convention à venir.

API met à disposition gratuite à la commune un appareil de désherbage électrique.

Les taux d'impôts API 2018 seront les mêmes qu'en 2017 (TH, FB et FNB) et en légère baisse pour la taxe de collecte des ordures ménagères. Pour information, le coût du traitement et la collecte des ordures ménagères sur la commune représente un montant de 120.000 €.

- **Dossiers sècheresse :**

Le dossier de 2015, qui a déjà été refusé 2 fois par l'Etat, fait l'objet d'une relance auprès de l'Etat par l'intermédiaire de notre avocat et en accord avec notre assureur.

Des propriétaires nous ont transmis de nouveaux dossiers de constatations de dégâts sur leur habitation résultant éventuellement de la sècheresse. Nous allons les transmettre en Préfecture pour une suite à donner.

- **Information sur la réception du député et du sous-préfet :**

- **Signature chez le notaire de la vente de la parcelle de chemin à M. Cahais :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.